

CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le vendredi 17 octobre 2022 à 19 heures dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Christophe MARTINEZ, Maire.

Etaient présents : MARTINEZ Christophe - BERGES Muriel - CADILLON Michèle - MARREIN Robert - ARTOLA Monique - CADILLON Guillaume - JEAN Benoît - MAUBAY Pierrette - MORENO William - LASSERRE Valérie - DARRIGRAND Sébastien

Excusés : MORENO William - MAGNE Christophe - CALLEDE Éric

Secrétaire de Séance : BERGES Muriel

Le Maire ouvre la séance et soumet à l'approbation le procès-verbal du 16 Septembre 2022. Aucune observation ou précision n'est formulée, les membres présents signent le registre. Vient l'ordre du jour :

1°/ Démission d'un membre du Conseil Municipal :

Le conseil Municipal prend acte de la démission du Conseil Municipal de Madame Dorothée TENNELIER par courrier lu par le Maire.

2°/ Nomination d'un délégué titulaire au SIETOM :

Afin de remplacer Dorothée TENNELIER en tant que déléguée au SIETOM, et après avoir fait un tour de table, Mme Monique ARTOLA se porte candidate. Le Conseil Municipal nomme

Monique ARTOLA Déléguée Titulaire au SIETOM

Muriel BERGES Déléguée Suppléante au SIETOM

3°/ Attribution d'un logement 66 avenue Tilleuls :

Monsieur le Maire présente les dossiers de candidature déposés pour l'attribution de l'appartement n° 66 avenue des Tilleuls. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, attribue le logement situé au 66 avenue des Tilleuls à Monsieur et Madame CAYEZ Florent à compter du 05 novembre 2022.

Le montant du loyer est fixé à 475 € auquel il faut ajouter le versement d'un dépôt de garantie de 475 €.

4°/ Ferme PHOTOVOLTAIQUE DESIRAT :

Le Maire rappelle que pour le projet de Désirat, une parcelle F 342 est concernée par la loi sur l'eau. La zone concernée par le dépôt de dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau, porte sur une surface de 16,5 hectares. Considérant que conformément aux articles L.214-1 et suivants du code de l'environnement, il est nécessaire de déposer un dossier déclaratif de police de l'eau auprès des services de la Préfecture, en fournissant tous les documents relatifs à cette demande.

Il est proposé au Conseil Municipal de donner pouvoir à la société ARKOLIA Invest 47 pour constituer et déposer le dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau sur les parcelles susmentionnées.

Le Conseil Municipal accepte et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif au dépôt de dossier déclaratif de police de l'eau.

5°/ Délibération SUBVENTIONS aux ASSOCIATIONS.

Le maire propose de maintenir les subventions 2022 aux associations locales sauf pour le comité des fêtes, n'ayant pas utilisé la subvention 2020 du fait de l'annulation des fêtes durant la pandémie. Le Conseil examine les bilans et comptes prévisionnels de chacune d'entre elles ET accorde une subvention aux associations suivantes sur les crédits 2022 à :

○ Union Sportive Laluquoise et Rionnaise :	4 980 €
○ A.C.C.A. :	185 €
○ F.N.A.C.A. :	185 €
○ Musée de la Vie Rurale :	185 €
○ Harmonie Municipale :	400 €
○ Association 3ième Age :	435 €
○ Gymnastique Laluquoise :	300 €
○ FNATH Pontonx	60 €
○ Donneurs Sang Castets/Laluque.....	60 €
○ Pétanque Laluquoise	260 €
○ Pecs de Laluque	260 €

- Voyages scolaires 46 € / enfant
- ANACR 50 €
- Sécurité Civile pour Ukraine 500 €
- Aide 46 € versée aux familles sur justificatif de l'établissement scolaire

Monique ARTOLA ne participe pas à la délibération, celle-ci présidant une ou plusieurs associations

5.2. Le conseil accepte le don d'une subvention de 4646.34 € du Foyer Associatif pour la participation à l'acquisition de 100 chaises et 60 tables mises à disposition de l'association.

5.3. Le conseil accepte le don d'une subvention de 1575.33 € de la JSLR Football pour la participation à l'acquisition de 48 chaises et 20 tables mises à disposition de l'association.

6°/ TRAVAUX SALLE POLYVALENTE

Le Maire, après avoir fait le point des travaux, présente un devis de la société PUEL pour une alimentation en gaz de la chaufferie et du four non prévu au marché initial. Celui-ci se monte à 5 546.08 €. Le conseil accepte.

Nous sommes en attente d'un devis complémentaire de l'entreprise DUPAU pour un habillage du « Mur de Brique »

7°/ Informations et questions diverses :

7.1. : Cérémonie du 11 novembre : elle est fixée à 11 h 30 au monument aux morts suivie d'un vin d'honneur à la salle des associations.

7.2. : Réunion publique du SIETOM : elle se tiendra le 15 novembre à 20 heures à la salle polyvalente

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.